

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 FÉVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude LEMAIRE, Maire.

Etaient présents : Frédéric CARRÉ, Jean-Pierre CARRÉ, Stéphane CARRÉ, Chantal DOLOU, Laurence LAMORY, Jean-Claude LEMAIRE, Danièle LOPES, Rémi MARCIGNY, France ROYER, Jean-Michel SABAN

Evelyne CALLEJA : arrivée à 20h20

Sandra PICART : arrivée à 20h30

Etaient absents : Alexandre BRETAGNE : excusé pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE

Frédéric GUEUNOT : non excusé

Éric ROSIER : excusé pouvoir à Jean-Michel SABAN

Ordre du jour :

- **Nomination de la secrétaire de séance**
- **Approbation du dernier compte rendu du jeudi 24 janvier 2019.**
- **Mission A.T.D concernant la mise en place d'un escalier de secours pour la classe à l'étage**
- **Devis des travaux concernant le hangar RENARD**
- **Les panneaux photovoltaïques**
- **Délibération sur le règlement financier du SDEY**
- **État budgétaire exercice 2018**
- **Questions diverses**

Date de convocation et d'affichage : 23/02/2019 et 25/02/2019

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Evelyne CALLEJA est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3. MISSION A.T.D.

Lecture est donnée de la proposition de l'A.T.D y concernant l'escalier de secours de la classe de l'étage dans l'ancien bâtiment. Le Conseil Municipal bien que la Communauté de Communes soit compétente en matière de bâtiment scolaire **ACCEPTE** à l'unanimité la proposition financière de l'A.T.D de 650,00€ HT soit 780,00€ TTC, et de 162,50€ HT pour la réunion sur place soit 195,00€ TTC.

Le Conseil Municipal **CHARGE** le Maire de transmettre l'avis de la Commune à la CCS pour commande définitive.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

4. AMÉNAGEMENT DU HANGAR RENARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de bétonner le hangar nouvellement acquis en solution quartzée et **ACCEPTE** le devis de l'entreprise GILLET SARL pour un montant de 29.499,90€. Le fond de forme sera préparé par les employés communaux.

Le Conseil Municipal **CHARGE** le Maire de signer tous documents concernant ces travaux, et l'**AUTORISE** à solliciter les subventions suivantes :

- Conseil départemental : Village de l'Yonne
- État - DETR : à hauteur de 50% chacun

Le plan de financement s'établira comme suit :

Dépense de 29.499,90€

Conseil Départemental	30% soit 8.849,97€
État - DETR	30% soit 8.849,97€
Fonds propres	40% soit 11.799,96€

PROJET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Suite aux dernières réunions et suggestions entendues, des propositions ont été demandées à des représentants de projets photovoltaïques. La meilleure solution reste deux tranches de 36000W sur le plan Sud Est.

Trois solutions sont envisagées avec 2 opérateurs différents. Après discussion, il est décidé de demander sur suggestion de Monsieur Jean Pierre CARRÉ des renseignements plus précis sur les postes charges et entretien électrique. Il reste encore à vérifier les coûts de raccordement qui seront exécutés par ENEDIS.

La question sera revue au prochain Conseil Municipal.

AMENAGEMENT

Le hangar sera dans un premier temps séparé en deux, l'une des parties pour l'usage communal, l'autre pour abriter momentanément l'entreprise ENERCON. Il est décidé de se munir d'un algéco pour les bureaux et matérialiser la séparation par une cloison légère de 3m à 3m50 de hauteur. Les devis devront être demandés.

La question sera revue au prochain Conseil Municipal.

5. REGLEMENT SDEY

TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE JOUX LA VILLE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Joux la Ville a délibéré le 28/02/2019 (délibération n° 14_2019) pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Joux la Ville a délibéré le 28/02/2019 (délibération n° 14_2019) pour transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique.

Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) dans l'Yonne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les TRAVAUX sur le territoire de la commune de Joux la Ville, font l'objet de conventions définissant la répartition financière.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M14 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Monsieur le Maire propose :

D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe le règlement voté le 11/12/2018 délibération n° 79/2018),

De l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la commune de Joux la Ville, lorsque la participation communale de la convention ne dépasse pas **4000,00€**, avec accord du Conseil Municipal pour toutes dépenses supérieures.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne en date du 11 décembre 2018 portant règlement financier,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 11/12/2018), (joint en annexe de la présente délibération),

ACCEPTE de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

ACCEPTE que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre du paiement correspondant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune de Joux la Ville lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas **4000,00€, avec accord du Conseil Municipal pour toutes dépenses supérieures.**

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité le règlement financier du SDEY.

6. ÉTAT BUDGÉTAIRE 2018

BUDGET COMMUNE

Le Maire fait état de l'exercice 2018 qui dégage au budget communal un excédent en fonctionnement de 398.116,50€ et en investissement de 616.069,90€.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire fait état de l'exercice 2018 qui dégage au budget de l'assainissement en fonctionnement de 13.341,26€ et en investissement un déficit de 354.00€ soit un excédent de 12.987,26€.

Il précise que la compétence bâtiment scolaire étant reprise par la Communauté de Communes dégagera une économie substantielle qui devra être compensée par une hausse des taux intercommunaux. Il proposera en conséquence une baisse des taux communaux pour gommer cette augmentation.

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Rémi MARSIGNY soulève la question du déploiement de la fibre. Un débat s'engage qui tend à prouver que les communications s'orientent vers la 4G voire la 5G et que les technologies anciennes seront périmées y compris la fibre. Il revient à la commune de favoriser l'installation des antennes GSM. FREE devrait être opérationnel en Juin 2019 et Orange au 1^{er} trimestre 2020.

Monsieur Frédéric CARRÉ suggère qu'un panneau d'information serait très utile vers la boulangerie qui participerait à faire connaître les activités de Joux la Ville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **DONNE** son accord à la pose d'un panneau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Alexandre BRETAGNE
ABSENT
POUVOIR A JC LEMAIRE

Evelyne CALLEJA
ARRIVÉE A 20H20

Frédéric CARRÉ

Jean-Pierre CARRÉ

Stéphane CARRÉ

Chantal DOLOU

Frédéric GUEUNOT
ABSENT NON EXCUSÉ

Laurence LAMORY

Jean-Claude LEMAIRE

Danielle LOPES

Rémi MARSIGNY

Sandra PICART
ARRIVÉE A 20H30

Eric ROSIER
ABSENT
POUVOIR A J.M SABAN

France ROYER

Jean-Michel SABAN

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 12_2019	MISSION A.T.D
Délibération 13_2019	AMENAGEMENT HANGAR
Délibération 14_2019	REGLEMENT FINANCIER SDEY